

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, MMES GAULIER, CHANSON, MM. BOUDET, BOUSSENARD, MMES BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. LACOSTE, NADAL, TEIXEIRA, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR pouvoir à Mme POMMIER, M. CANDELIER pouvoir à Mme CHANSON, M. SANCHEZ pouvoir à M. BOUDET.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MAERTENS Hubert élu sur la liste « Agissons » a présenté par courrier en date du 4 juillet 2020 reçu en Mairie le 6 juillet 2020 sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Considérant la démission de Monsieur MAERTENS Hubert le 4 juillet 2020 reçue en Mairie le 6 juillet 2020,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que, par conséquent, Madame POUSSET ANDRÉ, candidat suivant de la liste « Agissons », a refusé le poste de Conseillère Municipale par courrier en date du 6 juillet 2020, reçu en Mairie le 6 juillet 2020,

Considérant que, par conséquent, Monsieur LACOSTE Guillaume, candidat suivant sur la liste « Agissons », est désigné pour remplacer Monsieur MAERTENS Guillaume au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur MAERTENS Hubert le 6 juillet 2020,
- prend acte du refus du poste de Conseillère Municipale de Madame POUSSET ANDRÉ le 6 juillet 2020,
- prend acte de l'installation de Monsieur LACOSTE Guillaume en qualité de Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal,

ARRIVÉ LE :

22 JUIL. 2020

PRÉFECTURE DU LOT

- prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la présente délibération.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Fait à Puy-l'Evêque, le 16 juillet 2020.



Le Maire,

S. GUÉRIN



